



Sanction prise a mon encontre

Par **durand**, le **16/12/2011** à **17:55**

Bonjour,

Monsieur madame jvoudrait savoir si suite a une sanction severe je peut me retourner envers mon patron ou au faire appel aux prud hommes ?? . En effet je suis salarier a moypark depuis 20 ans avec un dossier vierge une carriere ireprochable sans arret maladie ni retzrd ni d absences injustifier mon travail aussi et vierge je suis passer en comission pour le fait sui suit on me reproche d avoir pris des pauses un peut plus longues que prevue dans le reglement interieur le tous sur 4 jours on ma demander de m expliquer ensuite j ai recu un courrier recommander me notifiant deux jours de mise a pied je suis outrer de cet sanction severe apres une carriere d anciennete au sein de cet entreprise que puis je faire pour refuser cet sanction qui me parer trop lourde surtout que je n ai jamais eu un blame ou un advertissement oral ou ecrit merci de votre comprehension